Nations Unies S/PV.3637



# Conseil de sécurité

*Provisoire*

Cinquante et unième année

**3637**e séance

Jeudi 29 février 1996, à 16 h 40

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Présidente* : | Mme Albright . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | (États-Unis d'Amérique) |
| *Membres* : | Allemagne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Henze |
| | Botswana . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Legwaila |
| | Chili . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Somavía |
| | Chine . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Qin Huasun |
| | Égypte . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Elaraby |
| | Fédération de Russie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Fedotov |
| | France . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Dejammet |
| | Guinée-Bissau . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Mano Queta |
| | Honduras . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Martínez Blanco |
| | Indonésie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Wibisono |
| | Italie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Ferrarin |
| | Pologne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Wlosowicz |
| | République de Corée . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M. Park |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . . . | M. Gomersall |

## Ordre du jour

Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie

Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins

Nomination du Procureur

96-85243 (F)



*La séance est ouverte à 16 h 40.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie**

**Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins**

**Nomination du Procureur**

**La Présidente** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1996/139, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est maintenant prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/139) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**La Présidente** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1047 (1996).

En ma qualité de Présidente du Conseil, je voudrais dire que je suis très contente que nous soyons en mesure d'assurer une transition harmonieuse pour l'important travail des tribunaux de crimes de guerre. Je pense qu'il s'agit là d'un pas important en avant dont nous pouvons tous être fiers.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

*La séance est levée à 16 h 45.*